

**ARDÈCHE
LARGENTIÈRE**

**COMMUNE
de
ST MELANY**

**N° de la délibération
2024-27**

Membres en exercice : 11

Présents : 6

Votants : 7

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Objet :
Travaux de création d'un
logement à Miaillé**

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

04 novembre 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de novembre, à 14 heures , le conseil municipal de la commune de **Saint Mélany**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Didier PIOLAT, maire**.

Étaient présents : Lorraine CHENOT, Arlette OBRY, Lucy RENAULT, Paul ARNAUD, Vincent GUILLO, Didier PIOLAT,

Représentés : Barbara DE SCHEPPER donne pouvoir à Lorraine CHENOT,
Absent : Damien PETIT

Excusé : Loïs COLTEL, Roger LOMBARDOT, Barbara DE SCHEPPER, Fanny WALDSCHMIDT

Secrétaire de séance : Mr Vincent GUILLO

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Monsieur le Maire propose la création d'un logement au sein de la ferme de Miaillé dans le cadre de la réorganisation et de la réhabilitation globale des bâtiments de la commune (CRTE).

Pour mener à bien ce projet dont l'estimation s'élève à 35 000€HT, le maire propose de solliciter des subventions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- De valider ce projet de création d'un logement au sein de la ferme de Miaillé
- De demander une subvention de l'État dans le cadre de la DETR-DSIL
- De demander une subvention au Conseil Départemental,
- De demander une subvention à la Région AURA
- D'engager les travaux dès que l'accord de subvention est acquis.

Ainsi fait et délibéré à SAINT MELANY, les jour, mois, et an ci-dessus.

